

COVID-19 : MESURES POUR ASSURER LA SANTÉ DES ÉLUS ET DES CITOYENS

Malgré la pandémie de COVID-19, le conseil des maires continue d'assurer le bon fonctionnement de la MRC. Cependant, afin de ne pas compromettre la santé des élus et des citoyens, les mesures suivantes ont été prises :

HUIS CLOS

Les séances du conseil des maires se tiendront dorénavant par visioconférence, aucune personne n'étant admise au 42 place Hammond pour la tenue desdites séances.

CALENDRIER

Le calendrier des séances du conseil est maintenu.

PROJETS D'ORDRE DU JOUR

Les projets d'ordre du jour continueront à être publiés sur le site Internet de la MRC.

DIFFUSION DES SÉANCES

Les séances seront webdiffusées en direct sur Facebook live à la date prévue au calendrier des séances à compter de 10 h. Puis, l'enregistrement des séances sera disponible sur le site Internet de la MRC dans la semaine qui suit à partir du lien suivant :
<http://mrcvo.qc.ca/administration/administration/conseil-maires/diffusion-tele-web/>

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est possible de faire parvenir vos questions ou commentaires par courriel à l'adresse communications@mrcvo.qc.ca ou par téléphone au 819-825-7733 poste 262 avant 10h le jour de la séance. Vous pouvez également transmettre vos questions pendant la webdiffusion du Facebook live.

Ces mesures seront en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Val-d'Or, ce 5 janvier 2022.



Me Marie-Hélène Bastien
Greffière